RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

UFI: GNRQ-E1RY-1UDV-8ED1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit de lavage et de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SCHOLL Concepts GmbH
Polish & Pad Manufaktur
Rue: Maybachstrasse 7
Lieu: D-71686 Remseck
Téléphone: +49 (0) 7141 29299 - 0 Téléfax: +49 (0) 7141 29299 - 10
E-mail: sds@schollconcepts.com
Interlocuteur: Labor
Internet: www.schollconcepts.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 89 19240 (Giftnotruf Technische Universität München)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium
Octyldecyl Glucoside
Cocamidopropyl betaine
métasilicate de disodium

Mention d'avertissement: Danger

RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P315	Consulter immédiatement un médecin.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium			5 - < 10 %
	200-573-9	607-428-00-2	01-2119486762-27	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			2 - < 5 %
	215-185-5		01-2119457892-27	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314			
68515-73-1	Octyldecyl Glucoside			1 - < 5 %
	500-220-1		01-2119488530-36	
	Eye Dam. 1; H318			
97862-59-4	Cocamidopropyl betaine			1 - < 5 %
	931-296-8		01-2119488533-30	
	Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H318 H412			
10213-79-3	métasilicate de disodium			1 - < 5 %
	229-912-9	014-010-00-8	01-2119449811-37	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
64-02-8	200-573-9	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium	5 - < 10 %
	par voie orale: DL50 = 1780-2000 mg/kg		
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	2 - < 5 %
	dermique: DL50 = 1350 mg/kg; par voie orale: DL50 = >191 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2		
68515-73-1	500-220-1	Octyldecyl Glucoside	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		
97862-59-4	931-296-8	Cocamidopropyl betaine	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2335 mg/kg		
10213-79-3	229-912-9	métasilicate de disodium	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 1400 mg/kg		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

5 % - < 15 % EDTA et sels, < 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface amphotères.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, corrosif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition.Evacuer les personnes en lieu sûr. Ventiler la zone concernée. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection personnel. Matériau, résistant au lessivage

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations. Recueillir le produit répandu. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs

équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Porter des gants de protection/des vêtements de protection. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Acide fort. Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 15-25°C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1310-73-2	Sodium (hydroxyde de)	-	2		VME (8 h)	

RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,5 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	3 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,6 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	1,2 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	3 mg/m³
1310-73-2	hydroxyde de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
68515-73-1	Octyldecyl Glucoside			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	420 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	595000 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	124 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	357000 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	35,7 mg/kg p.c./jour
97862-59-4	Cocamidopropyl betaine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	44 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	13,04 mg/m³
Consommateur DMEL, à long terme		dermique	systémique	7,5 mg/kg p.c./jour
10213-79-3	métasilicate de disodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	6,22 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,49 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,55 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour

RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium	
Eau douce		2,83 mg/l
Eau de mer		0,283 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		50 mg/l
Sol		1,1 mg/kg
68515-73-1	Octyldecyl Glucoside	
Eau douce		0,176 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,516 mg/kg
Sédiment marin		0,152 mg/kg
Sol		0,654 mg/kg
97862-59-4	Cocamidopropyl betaine	
Eau douce		0,013 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		11,1 mg/kg
Sédiment marin		1,11 mg/kg
Sol		0,85 mg/kg
10213-79-3	métasilicate de disodium	
Eau douce		7,5 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		7,5 mg/l
Eau de mer		1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition





Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
Modèles de gants recommandés : Dermatril P 743, Epaisseur du matériau des gants 0,2 mm, level 2 >= 30 min. (DIN EN 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	bleu	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non applicable non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):		10,9
Hydrosolubilité:		facilement soluble

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	non applicable
Pression de vapeur: (à 50 °C)	non applicable
Densité relative (à 20 °C):	1,085
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes

Non comburant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Gel

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Base forte. Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium				
	orale	DL50 1780-2000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
1310-73-2	hydroxyde de sodium				
	orale	DL50 >191 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 1350 mg/kg	Lapin		
68515-73-1	Octyldecyl Glucoside				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD 402
97862-59-4	Cocamidopropyl betaine				
	orale	DL50 2335 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 >2000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 402
10213-79-3	métasilicate de disodium				
	orale	DL50 1400 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>100	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	DIN 38412, part 11
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	>35,1	35 d	Danio rerio	ECHA	OECD 210
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	48,4	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
1310-73-2	hydroxyde de sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	45,4	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	30-100	48 h	Saltwater Shrimp	ECHA	
68515-73-1	Octyldecyl Glucoside						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	100,81	96 h	Danio rerio	ECHA	ISO 7346/1-3
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	27,22	72 h	Scenedesmus subspicatus	ECHA	DIN 38412, part 9
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OECD 202
10213-79-3	métasilicate de disodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	3185	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	207 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	4857	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
Les agents de surface contenus dans ce mélange respèctent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium			
	OECD 301D	2%	28	ECHA
	Difficilement biodégradable. Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
68515-73-1	Octyldecyl Glucoside			
	OECD Guideline 301 E	100%	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
97862-59-4	Cocamidopropyl betaine			
	ISO/DIS 14593	87,2%	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages

contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Code de classement:	C5
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, SOLID)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B
Groupe de ségrégation:	18 - alkalis

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, SOLID)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles:	0%
Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures:	0%
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe risque aquatique (D):	3 - présente un très grave danger pour l'eau

La substance/préparation figure dans les inventaires nationaux suivants

EU / Schweiz	oui
Taiwan	inconnu
New Zealand	oui
USA	oui
Canada	inconnu
Australia	oui
Japan	oui
China	inconnu
Korea	non
Philippines	oui

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,11,14.

Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

RAPID Plus Engine & Chassis Cleaner

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

© by SCHOLL Concepts GmbH